

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3540

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3540**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon -
Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon a pour objet la construction et l'exploitation du collecteur d'assainissement de l'Ozon pour les Communes de Chaponnay, Communay, Heyrieux, Marennes, Saint Pierre de Chandieu, Saint Symphorien d'Ozon, Toussieu, Simandres, Sérézin du Rhône, Corbas, Mions et Solaize.

Le Comité syndical de ce Syndicat est composé de 22 titulaires. La Communauté urbaine de Lyon y est représentée par 6 élus titulaires.

Par délibération n° 2008-0024 du Conseil du 13 mai 2008, messieurs Jean Paul Colin, Yves Blein, Guy Barral, Yves Imbert, Paul Serres et Paul Coste ont été désignés comme représentants titulaires.

Monsieur Yves Blein ayant démissionné de ses fonctions de Conseiller communautaire, il est proposé au Conseil de communauté de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales et, notamment, son dernier alinéa ;

DELIBERE

Désigne madame Murielle Laurent en tant que représentante titulaire de la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.